

Trimestre du printemps-été 2019	Dates
Durée du trimestre	1er mai au 31 août
Pleine session	1er mai au 31 août
Période des cours (session A)	1er mai au 23 juillet
Période des cours (session B)	1er mai au 11 juin
Période des cours (session C)	17 juin au 26 juillet
Période des cours (session D)	15 juillet au 26 août
Période d'évaluation de l'enseignement et des cours (Session A)	9 au 23 juillet
Période d'évaluation de l'enseignement et des cours (Session B)	28 mai au 11 juin
Période d'évaluation de l'enseignement et des cours (Session C)	15 au 26 juillet
Période d'évaluation de l'enseignement et des cours (Session D)	15 au 26 août
Congés et événements spéciaux	
Fête de la Reine	20 mai
Fête du Canada	1er juillet
Congé civique	5 août
Changements à l'horaire régulier	

Les cours du lundi 20 mai sont annulés pour la Fête de la Reine (jour férié) et reportés au vendredi 31 mai, selon l'horaire normal des cours du lundi. Les stages ne sont pas visés par cette directive.	31 mai
Les cours du lundi 1 juillet sont annulés pour la Fête du Canada (jour férié) et reportés au vendredi 12 juillet selon l'horaire normal des cours du lundi. Les stages ne sont pas visés par cette directive.	12 juillet
Inscription, cours, abandon et remboursements	
Premier jour de l'inscription (premier cycle)	18 mars
Premier jour de l'inscription (études supérieures)	18 mars
Premier jour de l'inscription (étudiants spéciaux)	18 mars
Pleine session (1er mai au 31 août)	
Dernier jour pour s'inscrire ou modifier un choix de cours	17 mai
Dernier jour pour passer d'auditeur à étudiant régulier ou l'inverse	17 mai
Dernier jour pour demander un congé d'études (études supérieures)	17 mai
Dernier jour pour abandonner un cours/activité et obtenir un crédit financier. Des droits administratifs s'appliquent. La date limite pour un remboursement des droits complémentaires d'un cours peut différer, et même être plus hâtive. Cette date peut varier selon la date de début et de fin du cours en question. L'abandon d'un cours risque d'avoir une incidence sur les exigences de votre programme. Assurez-vous de bien en évaluer toutes les répercussions.	24 mai
Dernier jour pour abandonner un cours/activité sans obtenir un crédit financier. L'abandon d'un cours risque d'avoir une incidence sur les exigences de votre programme. Assurez-vous de bien en évaluer toutes les répercussions. L'abandon d'un cours n'est plus possible après cette date Si vous décidez de ne plus le suivre sans l'avoir abandonné officiellement avant la date limite, votre relevé de note indiquera un échec pour ce cours.	16 août
Session A (1er mai au 23 juillet)	
Dernier jour pour demander un congé d'études (études supérieures)	24 mai

Dernier jour pour s'inscrire ou modifier un choix de cours	17 mai
Dernier jour pour passer d'auditeur à étudiant régulier ou l'inverse	17 mai
Dernier jour pour abandonner un cours/activité et obtenir un crédit financier. Des droits administratifs s'appliquent. La date limite pour un remboursement des droits complémentaires d'un cours peut différer, et même être plus hâtive. Cette date peut varier selon la date de début et de fin du cours en question. L'abandon d'un cours risque d'avoir une incidence sur les exigences de votre programme. Assurez-vous de bien en évaluer toutes les répercussions.	24 mai
Dernier jour pour abandonner un cours/activité sans crédit financier. L'abandon d'un cours risque d'avoir une incidence sur les exigences de votre programme. Assurez-vous de bien en évaluer toutes les répercussions. L'abandon de cours n'est plus possible après cette date. Si vous décidez de ne plus le suivre sans l'avoir abandonné officiellement avant la date limite, votre relevé de notes indiquera un échec pour ce cours.	12 juillet
Session B (1er mai au 11 juin)	
Dernier jour pour s'inscrire ou modifier un choix de cours	10 mai
Dernier jour pour passer d'auditeur à étudiant régulier ou l'inverse	10 mai
Dernier jour pour abandonner un cours/activité et obtenir un crédit financier. Des droits administratifs s'appliquent. La date limite pour un remboursement des droits complémentaires d'un cours peut différer, et même être plus hâtive. Cette date peut varier selon la date de début et de fin du cours en question. L'abandon d'un cours risque d'avoir une incidence sur les exigences de votre programme. Assurez-vous de bien en évaluer toutes les répercussions.	17 mai
Dernier jour pour abandonner un cours/activité sans crédit financier. L'abandon d'un cours risque d'avoir une incidence sur les exigences de votre programme. Assurez-vous de bien en évaluer toutes les répercussions. L'abandon de cours n'est plus possible après cette date. Si vous décidez de ne plus le suivre sans l'avoir abandonné officiellement avant la date limite, votre relevé de notes indiquera un échec pour ce cours.	7 juin
Session C (17 juin au 26 juillet)	
Dernier jour pour s'inscrire ou modifier un choix de cours	28 juin
Dernier jour pour passer d'auditeur à étudiant régulier ou l'inverse	28 juin

Dernier jour pour abandonner un cours/activité et obtenir un crédit financier. Des droits administratifs s'appliquent. La date limite pour un remboursement des droits complémentaires d'un cours peut différer, et même être plus hâtive. Cette date peut varier selon la date de début et de fin du cours en question. L'abandon d'un cours risque d'avoir une incidence sur les exigences de votre programme. Assurez-vous de bien en évaluer toutes les répercussions.	28 juin
Dernier jour pour abandonner un cours/activité sans crédit financier. L'abandon d'un cours risque d'avoir une incidence sur les exigences de votre programme. Assurez-vous de bien en évaluer toutes les répercussions. L'abandon de cours n'est plus possible après cette date. Si vous décidez de ne plus le suivre sans l'avoir abandonné officiellement avant la date limite, votre relevé de notes indiquera un échec pour ce cours.	19 juillet
Session D (16 juillet au 27 août)	
Dernier jour pour s'inscrire ou modifier un choix de cours	19 juillet
Dernier jour pour passer d'auditeur à étudiant régulier ou l'inverse	19 juillet
Dernier jour pour abandonner un cours/activité et obtenir un crédit financier. Des droits administratifs s'appliquent. La date limite pour un remboursement des droits complémentaires d'un cours peut différer, et même être plus hâtive. Cette date peut varier selon la date de début et de fin du cours en question. L'abandon d'un cours risque d'avoir une incidence sur les exigences de votre programme. Assurez-vous de bien en évaluer toutes les répercussions.	26 juillet
Dernier jour pour abandonner un cours/activité sans crédit financier. L'abandon d'un cours risque d'avoir une incidence sur les exigences de votre programme. Assurez-vous de bien en évaluer toutes les répercussions. L'abandon de cours n'est plus possible après cette date. Si vous décidez de ne plus le suivre sans l'avoir abandonné officiellement avant la date limite, votre relevé de notes indiquera un échec pour ce cours.	16 août
Notes et examens	
Session A (1er mai au 23 juillet) : Période d'examen	26 au 31 juillet
Session B (1er mai au 11 juin) : Période d'examen	13 au 15 juin
Session C (18 juin au 27 juillet) : Période d'examen	29 juillet au 1er août
Session D (16 juillet au 27 août) : Période d'examen	28 au 30 août

Affichage officiel des notes finales du trimestre de printemps-été sur le Web	18 septembre
Rendement scolaire considéré comme officiel	27 septembre
Paiement des droits universitaires	
Session A (1er mai au 23 juillet) : Dernier jour pour payer les droits de scolarité sans frais de retard de paiement. Consultez Paiement des droits sur le site Web du Service des finances.	1er mai
Session B (1er mai au 11 juin) : Dernier jour pour payer les droits de scolarité sans frais de retard de paiement. Consultez Paiement des droits sur le site Web du Service des finances.	1er mai
Session C (17 juin au 26 juillet): Dernier jour pour payer les droits de scolarité sans frais de retard de paiement. Consultez Paiement des droits sur le site Web du Service des finances.	17 juin
Session D (15 juillet au 26 août): Dernier jour pour payer les droits de scolarité sans frais de retard de paiement. Consultez Paiement des droits sur le site Web du Service des finances.	15 juillet
Pleine session (1er mai au 31 août) : Dernier jour pour payer les droits de scolarité sans frais de retard de paiement. Consultez Paiement des droits sur le site Web du Service des finances.	1er mai
Rapports, mémoires et thèses (études supérieures)	
Dernier jour pour déposer la thèse au trimestre d'hiver sans avoir à s'inscrire au trimestre de printemps-été	30 avril
Dernier jour pour déposer la thèse et obtenir un crédit financier de 100 % (si vous êtes inscrit uniquement à la thèse et que vous l'étiez aussi au trimestre précédent). Le dépôt de votre rapport, mémoire ou thèse entraînera l'annulation de votre inscription pour le trimestre en cours. Le crédit ne s'applique pas au dépôt d'une thèse remaniée.	7 juin
Dernier jour pour déposer la thèse au trimestre de printemps-été sans avoir à s'inscrire au trimestre d'automne.	31 août